

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.
SERVICE DES A.T.M.O.
A.I.

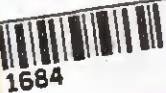
Usumbura, le 18 janvier 1957
N° 211,00474,271.

=====
OBJET :

Contrat de travail
Ord. 21/170 du
31 décembre 1956.

TRANSMIS copie pour information à :
- Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI
- Monsieur le Résident de l'Urundi à KITEGA
annexe deux tirés à part de l'ordonnance.

KIBUNGO



220 / 1101 2/01 Du l
26 / 1 / 57

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
(TOUS)

de & à
KIBUNGU.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe
dix tirés à part de mon ordonnance n° 21/170 du 31
décembre 1956 portant exécution des dispositions légis-
latives et réglementaires en matière de contrat de travail.

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,

P.O.

POUR LE DIRECTEUR DES A.T.M.O.
LE CHEF DU 1er BUREAU, a.i.,
R. JANSSENS.

[Handwritten signature]